

Informations aux habitants de Curtilles

Mémo-déchets 2022

Cette brochure est distribuée chaque année depuis 2019. Elle est là pour vous rappeler les bonnes pratiques : en finalité il s'agit de diminuer le coût de l'élimination des déchets que nous produisons !

Montant des taxes annuelles forfaitaires des déchets depuis le 01.01.2022 :

Ménage de 1 personne adulte : CHF 90.- / année
Ménage de 2 personnes adultes : CHF 160.- / année
Ménage de 3 personnes adultes et plus : CHF 200.- / année

Depuis le 20.11.2021 :

Taxe au poids pour les déchets ménagers : CHF 0.60 / kg
(- 10% si vous chargez CHF 200.- sur la carte à prépaiement)

Dès 2022 : horaire déchetterie les samedis de 10h00 à 11h00

Retour des vignettes jaunes :

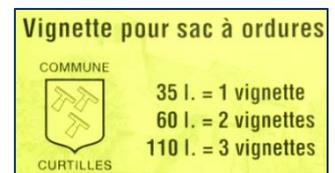
Le délai de retour était le 21.12.2021.... si vous avez manqué cette date vous pouvez appeler le 079 / 687 64 58

Attention : plus de remboursements après le 31.12.2021 !

La taxe de l'eau potable a changé depuis juillet 2021

L'adhésion de Curtilles à l'AECLC est entrée en vigueur le 01.01.2021.

La taxe annuelle et la consommation de l'eau potable sera ainsi facturée par cette association. La première facture vous parviendra début 2022. Elle sera calculée à l'ancien tarif pour les 6 premiers mois de 2021 et au nouveau tarif de l'association pour les 6 mois restants.



Au seuil des fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons une bonne santé, une convivialité bienveillante avec vos proches et la sérénité nécessaire à envisager cette nouvelle année à venir avec patience et dans l'espoir d'une vie sociale retrouvée pour tous et toutes.

La Municipalité